

PROMOTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - AIDE A LA PERSONNE -

Avec le dispositif Santé-Social du GRETA DE GRENOBLE
Année 2012-2013
Voiron / Grenoble

Promotion Sociale et Professionnelle (PSP)

Qu'est ce que la PSP ?

La **Promotion sociale et professionnelle** « actions qualifiantes » permet d'accéder à une qualification professionnelle reconnue ou d'acquérir des compétences par une démarche **volontaire et personnelle**. **Les actions de formation se déroulent en dehors du temps de travail ou en accord avec l'employeur** sur le temps de travail.

Pour qui ?

Peuvent bénéficier d'une action de promotion sociale et professionnelle **les salariés les plus fragilisés au regard de l'emploi c'est-à-dire les personnes sans qualification, les personnes de niveau V ou IV de qualification, les travailleurs saisonniers, les salariés en contrats aidés.**

Peuvent également bénéficier de ces actions **les demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion sociale et professionnelle** : personnes sans qualification, personnes de niveau V ou IV de qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les personnes de plus de 45 ans, les personnes handicapées, les personnes reprenant une activité professionnelle.

Les bénévoles peuvent accéder aussi à ces actions de formation.

Financement ?

L'action de promotion sociale ne donne lieu à aucune rémunération. Elle ne donne pas lieu non plus à une couverture sociale.

- **La Région finance les coûts pédagogiques à 90%.**

- **Une participation de 1 euro de l'heure de formation est laissée à la charge de l'auditeur.**

La participation restant à la charge de l'auditeur peut être prise en charge par l'employeur, un groupement d'employeurs, un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) lorsque la formation s'inscrit dans le cadre d'un DIF ou lorsque le salarié travaille dans une PME/TPE de moins de 50 salariés ou lorsque le salarié est en contrat aidé (PLIE...).

Objectifs de qualification

Cette action propose 3 parcours de formation dans le cadre de l'aide à la personne :

1-Parcours « Techniques de base dans l'intervention à domicile/structure » de **169,5h**

2-Parcours « Relations à l'usager et l'aide aux soins corporels » de **171,5h**

3-Parcours « somme des parcours 1+2 » de **320h**

➔ **Possibilité de présenter des Unités De Compétences (UDC*) du certificat professionnel AAPAPD****

Objectifs métiers

Chaque parcours doit permettre de développer ou approfondir des compétences dans le domaine de l'aide à domicile et en structure.

Le parcours N°1 s'oriente sur des services type tenue de maison, préparation des repas, aide aux déplacements.

Le parcours N°2 se concentre sur l'aide aux soins corporels, l'hygiène générale, l'aide à la toilette, la relation et la communication avec la personne dépendante et l'accompagnement en fin de vie.

Le parcours N°3 étant la somme des parcours 1+2 : offre une qualification dans le métier de l'aide à la personne permettant d'accompagner des personnes âgées ou dépendantes sur l'ensemble des besoins nécessitant un auxiliaire de vie.

Inscription / Contact
Renseignements

))) PSP à VOIRON : 04 76 65 95 33 / Eliane Didier

))) PSP à GRENOBLE : 04 76 33 27 47 / Hervé Guénant

Modalités formation

2 lieux de formation : VOIRON ET GRENOBLE

Chaque zone géographique dispose d'une planification et d'un rythme différent.

))) PSP à VOIRON

PARCOURS N°1 : 169,5 HEURES (MAXIMUM)

En semaine : vendredi journée (7h)

Début le 13 janvier 2012

Fin le 13 juillet 2012

Semaines : 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,-,16,17,18,19,-,21,22,23,24,25,26,27,28 (2012)

PARCOURS N°2 : 171,5 HEURES (MAXIMUM)

En semaine : jeudi après midi jusqu'au 12 juillet, puis jeudi après midi (3,5h) et vendredi journée (7h) du 6 septembre au 25 octobre 2012

Début le 12 janvier 2012

Fin le 25 Octobre 2012

Semaines : 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,-,16,17,18,19,-,21,22,23,24,25,26,27,28-,36,37,38,39,40,41,42,43 (2012)

PARCOURS N°3 (1+2) : 320 HEURES (MAXIMUM)

En semaine : jeudi journée et vendredi matin

Début le 12 janvier 2012

Fin le 25 Octobre 2012

))) PSP à GRENOBLE

PARCOURS N°1 : 169,5 HEURES (MAXIMUM)

En semaine : jeudi journée (7h)

Début le 08 mars 2012

Fin le 18 octobre 2012

Semaines : 10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,-,21,22,23,24,25,26,27,28,-,36,37,38,39,40,41,42 (2012)

PARCOURS N°2 : 171,5 HEURES (MAXIMUM)

En semaine : jeudi journée (7h)

Début le 8 novembre 2012

Fin le 06 juin 2013

Semaines : 43,-,45,46,47,48,49,50,51,- (2012)/ 2,3,4,5,6,7,8,-,11,12,13,14,15,16,-,20,21,22,23 (2013)

PARCOURS N°3 (1+2) : 320 HEURES (MAXIMUM)

En semaine : jeudi journée et vendredi matin

Début le 08 mars 2012

Fin le 06 juin 2013

Contenus de formation

)) Contenu parcours N°1
« Techniques de base dans l'intervention à domicile/structure »

Modules obligatoires

- Alimentation de la personne (49h)
- Hygiène des locaux (31,5)
- Entretien du linge (21h)
- Manutention de la personne (35h)
- * Sauveteur Secouriste du travail – SST (12h) ou recyclage

*** Modules optionnels**

- Sauveteur Secouriste du travail – SST (12h) si la certification date de moins d'un an sans recyclage
- Atelier d'écriture dans l'optique d'une préparation de VAE (21h) ou d'une UDC* de l'AAPAPD**

)) Contenu parcours N°3
Parcours N°1 + Parcours N°2

)) Contenu parcours N°2
« Relations à l'usager et l'aide aux soins corporels »

Modules obligatoires

- Aide aux soins corporels (28h)
- Connaissance de la personne âgée (31,5)
- Relation avec la personne aidée (35h)
- Communication (35h)
- Accompagnement en fin de vie (21h)

*** Modules optionnels**

- Sauveteur Secouriste du travail – SST (12h) ou recyclage
- Atelier d'écriture dans l'optique d'une préparation de VAE (21h) ou d'une UDC* de l'AAPAPD**

Pré-requis

Lire et comprendre une consigne, expression française correcte, bases de la rédaction, pas de contre-indication pour exercer les missions des services à la personne. Une expérience dans l'aide à la personne est un plus.

Modalités pédagogiques

Formation en groupe avec alternance de travaux en groupe et individualisés nécessitant l'implication du stagiaire.

* UDC : Unités De Compétences / les unités 1-2-3 et 7 du certificat professionnel AAPAPD peuvent être présentées.

** AAPAPD : Agent d'Accompagnement des Personnes Agées et des Personnes Dépendantes